

Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'U.E.

Accompagnement individuel préinstallation : étude économique

Publics concernés

Demandeur d'emploi, Jeune actif, Particulier

Domaines secondaires

Création d'entreprise, Agriculture, Reprise d'entreprise

Ce dispositif d'accompagnement s'adresse à chaque porteur de projet se préparant à une installation en agriculture. L'étude économique pré-installation : un outil d'accompagnement d'un candidat en amont de son projet, indispensable à la réalisation d'un Plan d'Entreprise (PE) dans le cadre d'une installation avec la DJA (dotation jeune agriculteur) actuelle et la future DNJA (Dotation Jeunes Nouveaux Agriculteurs) à compter du 1er juin 2023. Un outil également indispensable pour le montage d'un dossier "Prêt d'Honneur".

Objectifs

Développer le nombre d'installation en agriculture et renforcer leur pérennité Mettre à la disposition des candidats à l'installation et des Nouveaux-Installés une offre d'accompagnement correspondant le mieux possible à leurs besoins Permettre au candidat de réaliser son Plan d'Entreprise (PE) pour une installation avec la DJA

Préparer son dossier Prêt d'Honneur pour lequel cette étude économique est requise

Bénéficiaires

Les organismes sélectionnés lors des appels à projet lancés par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2021 et 2022 pour la réalisation de l'étude économique pré-installation.

Les organismes d'accompagnement déduisent de leur facturation aux candidats la part prise en charge par les financeurs. Les candidats à l'installation bénéficient donc indirectement de l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Europe.

Montant

L'étude économique pré-installation est mobilisable une seule fois par candidat à l'installation en agriculture.

Montant du barème standard de coût journalier : 470 €.

Durée éligible de l'étude économique pré-installation : évaluée à 1,5 jour.

En conséquence, pour cette durée, le montant du barème standard de coût unitaire de ce type de conseil s'élève à 705 €.

Montant total d'aide publique : 599,25 € dont 60 % d'aide européenne (FEADER), soit 399,55 €, et 40 % d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine, soit 239,70 €.

Critères de sélection

Pour déposer un dossier de demande d'aide DJA/DNJA, l'étude économique doit obligatoirement avoir été réalisée par un organisme sélectionné par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Comment faire ma demande?

Tout candidat à l'installation doit passer au Point Accueil Installation Transmission (PAIT) du département de son installation qui lui remettra la liste des organismes d'accompagnement sélectionnés et éligibles à l'aide de la Région (cf. liste des points d'accueil jointe en annexe);

Le candidat contacte en suivant l'organisme d'accompagnement de son choix qui réalisera l'étude économique pré-installation.

A noter : ne pas déposer de dossier de demande d'aide auprès des financeurs.

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05.49.38.49.38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption